Action pour une Suisse AS indépendante et neutre

information

avril 2001

nº 75

Plus de 39'000 membres

Président: Christoph Blocher, conseiller nationale Vice-Présidents:

Paul Eisenring, anc. conseiller national; Christian Miesch, anc. conseiller national; Jean-Domonique Cipolla, notaire

Secrétariat général: ASIN, CP 218, 3000 Berne 16: Tél. 031 356 27 27; Fax 031 356 27 28; e-Mail: asin@asin.ch www asin ch

CCP 30-10011-5, Adresse pour la Suisse romande: ASIN Coordination Romande, Case postale 2. 1470 Estavayer-le-Lac

Le peuple suisse tient à garder l'indépendance et la neutralité!

L'initiative d'adhésion à l'UE a été littéralement balayée!

L'écrasante majorité des citoyens suisses, à savoir 76,7% des votants ainsi que la totalité des cantons, ont rejeté l'initiative d'adhésion à l'UE. Le ministre des affaires étrangères Joseph Deiss et d'autres euroturbos cherchent, certes malhabilement, à interpréter ce Non clair et net à l'UE comme un Oui à «l'objectif stratégique» d'une adhésion à l'UE. Force est par conséquent de constater que notre gouvernement continue allègrement à mépriser les verdicts populaires. Le jour de la votation, les masques sont tombés!

On ne pourra rien y changer: les citoyens suisses ne veulent pas s'appauvrir. Ils ne souhaitent pas davantage perdre leur liberté. L'adhésion de la Suisse à I'UE n'est désormais plus un thème d'actualité! Le Conseil fédéral doit retirer la demande d'adhésion qu'il a déposée à Bruxelles et renoncer à l'adhésion à l'UE comme objectif de notre



politique extérieure. L'ASIN aura une fois de plus pour tâche de veiller à ce que la volonté du peuple soit respectée.

66 Nous tenons à remercier très cordialement nos membres, donateurs et sympathisants de leur grand engagement contre l'initiative d'adhésion à l'UE: ils ont distribué 1 million de tracts et mis en place plus de 3'000 affiches! De nombreux membres ont par ailleurs alimenté la caisse de combat de l'ASIN en versant des cotisations plus élevées.

La principale lutte est encore à venir!

Grâce au double référendum lancé par l'ASIN, les citoyens suisses pourront se prononcer le 10 juin 2001 sur les questions ci-après: faut-il engager des soldats suisses à l'étranger dans des zones en conflit et en guerre à l'étranger et les soldats étrangers doivent-ils également pouvoir s'exercer à la guerre sur territoire suisse? Il s'agit en l'occurrence d'empêcher la Suisse de se

Thèmes Le peuple suisse tient à garder l'indépendance et la neutralité

 12 raisons impératives pour voter "2x Non le L'ASIN sur Internet 10 juin 2001" http://www.asin.ch rapprocher de l'Otan et d'adhérer à l'Otan.

L'ASIN doit à présent se battre sans compromissions et avec un énorme engagement pour l'indépendance et la neutralité perpétuelle et armée de la Suisse. Un large comité interparti orchestré par l'ASIN va mener cette bataille.

Nous avons gagné les votations sur l'ONU, l'EEE et les «casques bleus et le 4 mars, nous avons tordu le cou à une adhésion à l'UE. Il nous faut à présent mobiliser toutes nos forces pour mettre le 10 juin 2001 le holà au changement de cap erroné et irresponsable que nos autorités souhaitent effectuer en politique extérieure et de sécurité. Nous comptons sur vous!



De quoi s'agit-il le 10 juin 2001?

Le 10 juin 2001, il ne s'agira **pas** d'armer un peu les soldats suisses à l'étranger afin qu'ils puissent assurer leur autodéfense ni de couvrir quelques «besoins d'instruction».

L'enjeu de cette votation est la participation à des guerres étrangères, la coopération avec l'OTAN, en définitive, l'adhésion à l'OTAN. Il s'agira de savoir si

- nous souhaitons sacrifier nos fils et filles à des conflits et guerres à l'étranger.
- nous souhaitons envoyer des soldats suisses au «casse-pipe» sous le commandement de généraux étrangers.
- nous souhaitons renoncer à notre neutralité perpétuelle et armée et à notre tradition de paix qui dure depuis 200 ans.

La vraie question à se poser est la suivante:



défendre notre liberté. S'il le faut au prix de leur vie. Mais nous refusons de sacrifier nos hommes pour des conflits à l'étranger; en effet, certains en reviendraient mutilés, malades ou morts. On ne joue pas avec les guerres... quelles qu'elles soient!

Conclusion: Pas de soldats suisses à l'étranger! Pas de soldats étrangers en Suisse!

Comité hors-partis «Suisse – oasis de paix»

2 à la loi militaire
www.loimilitaire

Les soldats suisses sont préparés à la guerre pour protéger notre pays et notre liberté. Pour cela, ils doivent au besoin être prêts à risquer leur vie. Mais nous ne sacrifions pas nos fils et filles à des conflits et guerres à l'étranger.

Les soldats reviennent de la guerre blessés, malades ou dans un cercueil. On ne joue pas avec la guerre ni avec nous-mêmes. Tuer et mourir pour quelle cause? C'est cela la vraie question. Au besoin, le soldat suisse doit être prêt à faire ce sacrifice suprême pour défendre notre pays. Mais au grand ja-

mais pour des conflits et querres à

l'étranger.

Conclusion:

Pas de soldats suisses à l'étranger – pas de soldats étrangers en Suisse.

Voici les textes de loi en apparence anodins et les questions sur lesquels vous devrez vous prononcer dans la votation du 10 juin 2001

Attention!

Ces deux textes de loi ont à première vue seulement quelque chose à voir avec la «coopération en matière d'instruction». Et à première vue, il s'agit d'armer quelque peu les soldats suisses à l'étranger afin de leur permettre d'assurer leur autoprotection.

Projet A

(«Coopération en matière d'instruction»)

§ Art. 48a Loi sur l'armée

Instruction à l'étranger ou avec des troupes étrangères

Le Conseil fédéral peut, dans le cadre de la politique extérieure et de sécurité de la Suisse, conclure des conventions internationales :

- a. l'instruction de troupes à l'étranger;
- b. l'instruction de troupes étrangères en Suisse;
- c. des exercices communs avec des troupes étrangères ll peut habiliter le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports à conclu-

re des conventions relatives à des projets d'instruction particuliers dans le cadre de conventions conclues en vertu de l'al. a.

? Question de votation:

Souhaitez-vous donner votre aval à la modification du 6 octobre 2000 de la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (Coopération en matière d'instruction)?

Projet B

(«Armement»)

§ Art. 66 Loi sur l'armée Conditions préalables

Les engagements pour la promotion de la paix peuvent être ordonnés sur la base d'un mandat de l'ONU ou de l'OSCE. Ils doivent être conformes aux principes de la politique extérieure et de sécurité de la Suisse.

² Le service de promotion de la paix est accompli par des personnes ou des troupes suisses spécialement formées à cet effet.

³ L'inscription en vue d'une participation à une opération de soutien à la paix est volontaire.

? Question posée en votation:

Souhaitez-vous donner votre aval à la modification du 6 octobre 2000 de la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (Armement)?

Et voici la réalité!

En réalité, il s'agit toutefois de faire complètement changer de cap notre politique de sécurité: il y va de la participation de soldats suisses à des guerres à l'étranger. Et en définitive, il y va de l'adhésion à l'OTAN. Nous dirons par conséquent 2x Non!

1. Non à des soldats étrangers en Suisse (sous prétexte «de coopération en matière d'instruction»)

A première vue, il ne s'agit que de couvrir quelques besoins d'instruction militaire à l'étranger. De telles conventions ont déjà été signées, notamment pour l'armée de l'air et les blindés.

Mais, en réalité, la «coopération en matière d'instruction» a pour objectif de rendre l'armée suisse «interopérable», à savoir capable de s'assujettir à l'OTAN et désireuse de se soumettre à l'OTAN. Sous commandement de l'OTAN, les soldats suisses sont censés effectuer des exercices communs avec des soldats étrangers. Et les soldats étrangers doivent pouvoir également s'exercer à la guerre sur territoire suisse.

Cette voie erronée repose sur le slogan vide de sens de «la sécurité par la coopération», soit sur la conclusion fausse que notre pays ne pourra à l'avenir assurer sa sécurité qu'en se rendant dépendant d'armées étrangères et en se soumettant à des généraux étrangers.

Des chars de grenadiers français ont déjà effectué des exercices de tir sur la Wichlenalp. Des pilotes suisses de F/A-18 s'exercent au ravitaillement en vol. Avec le concept bizarre de la «défense avancée», l'armée suisse doit pouvoir mener un éventuel combat de défense sous l'égide de l'OTAN à une distance de 200 à 300 kilomètres avant les frontières de notre pays.

L'assujettissement à l'OTAN («Interopérabilité») de l'armée suisse doit être encouragée en promouvant la langue anglaise dans l'état-major et cours d'officiers, au moyen d'une doctrine militaire commune, de concepts d'engagement communs, par la structure «OTAN-opérable» de l'armée suisse, avec les mêmes armes et le même matériel et jusqu'au même dispositif d'accouplement. Les aéroports doivent être préparés à l'utilisation par des escadrons de l'OTAN.

Par cette «confrérie d'armes», on cherche à pouvoir engager l'armée suisse avec les troupes de l'OTAN dans les zones de conflit et de guerre à l'étranger. L'objectif est l'adhésion de notre pays à l'OTAN.

Ce changement de cap de l'armée de résistance suisse, qui deviendrait de la sorte une armée d'intervention, est en contradiction flagrante avec la neutralité suisse et notre système de milice. Nous serions entraînés dans des conflits et guerres étrangers et notre tradition de paix de 200 ans serait sacrifiée. La conséquence de tout cela serait moins de sécurité.

Conclusion:

Pas de soldats étrangers en Suisse! Non au projet relatif à «coopération en matière d'instruction»!

1. Non aux soldats suisses à l'étranger (sous prétexte «d'armement»)

La Suisse a une tradition humanitaire qui jouit d'une excellente réputation dans le monde entier. C'est sur le sol de la neutralité suisse que le Comité international de la Croix-Rouge est né. Notre pays s'acquitte de ses obligations humanitaire de manière multiple. Le projet dit «d'armement» n'a pas pour objectif d'armer un peu les soldats suisses à l'étranger pour leur permettre d'assurer leur autodéfense. Il s'agit en réalité de la participation à des guerres étrangères et en définitive de l'adhésion de notre pays à l'OTAN. C'est jouer dangereusement avec la guerre et c'est en contradiction flagrante avec notre neutralité perpétuelle armée. Celui qui tire devient partie

au conflit. Nos soldats seraient condamnés à être les marionnettes au service des intérêts des grandes puissances.

Le citoyen suisse est en même temps soldat dans notre armée de résistance. Il doit être prêt à sacrifier au besoin sa vie pour son pays. Mais on ne doit pas jouer avec la guerre: Les soldats, à savoir nos propres fils et filles, reviennent des guerres étrangères blessés, malades ou dans un cercueil. Pour quelle cause?

Il faut rejeter le «projet sur l'armement» afin d'empêcher nos autorités d'effectuer un changement de cap lourd de conséquences au niveau de notre politique de sécurité. La Suisse neutre

devra également à l'avenir fournir de l'aide humanitaire par des civils. Notre tradition de paix qui dure depuis 200 ans ne doit pas être sacrifiée. Nous ne souhaitons ni une adhésion ni un rapprochement à l'OTAN.

La neutralité perpétuelle et armée est et restera notre concept de sécurité hautement moderne et qui a largement fait ses preuves.

Conclusion:

Pas de soldats suisses à l'étranger! Non au projet relatif à «l'armement»!

Sacrifier les soldats suisses, à savoir nos fils et filles, à des conflits et guerres à l'étranger? Non!
Conclusion: le 10 juin 2001,
2x Non à la Loi sur l'armée

12 raisons impératives pour voter «2x Non le 10 juin 2001»

1. La Suisse a une armée de résistance

Les soldats suisses sont préparés à faire la guerre afin qu'ils soient au besoin aptes à mener une guerre pour défendre notre pays. Par leur volonté de défense et leurs armes, ils repoussent et dissuadent les ennemis potentiels. Notre armée de résistance assure de la sorte la paix dans notre propre pays et empêche la guerre.

Constitution fédérale

Art. 2 L'armée contribue à prévenir la Article 58: guerre et à maintenir la paix; elle assure la défense du pays et de sa population. Elle apporte son soutien aux autorités civiles lorsqu'elles doivent faire face à une grave menace pesant sur la sécurité intérieure ou à d'autres situations d'exception. La loi peut prévoir d'autres tâches.

On demande au soldat suisse de risquer, au besoin, sa vie si la protection de notre pays l'exige. La question doit être posée comme ceci: mourir pour quelle cause?

Pour les conflits et guerres à l'étranger, on ne saurait justifier le fait de risquer sa vie. On ne joue pas avec le sérieux et la terreur de la guerre. Nous disons résolument non à des aventures querrières.

Constitution fédérale Article 58: 'La Suisse a une armée. Celle-ci est organisée selon le principe de l'armée de milice. Art. 59: Tout homme de nationalité suisse

est astreint au service.

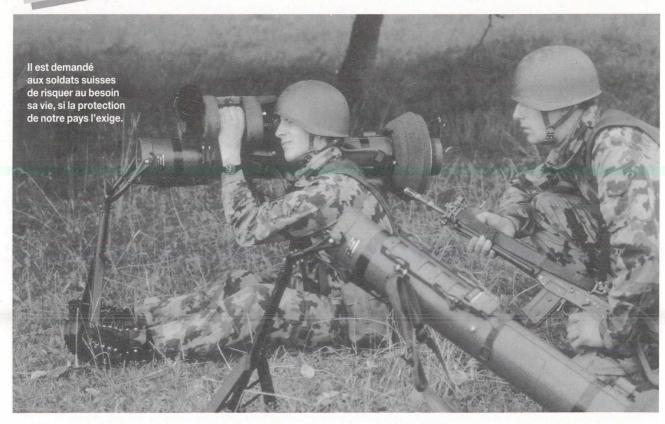
La défense du propre pays est la tâche de tout citoyen suisse. C'est pour cela, que nous avons créé l'armée de milice avec des citoyens en uniforme. Une armée qui ne sera engagée qu'en cas de besoin.

Conclusion:

Ne nous ingérons pas dans les conflits et guerres à l'étranger. Pas de soldats suisses à l'étranger -Pas de soldats étrangers en Suisse 2 x Non à la Loi sur l'armée

2. Affaiblissement de la défense nationale et du système de milice

La volonté de s'affirmer et la défense nationale militaire de la suisse reposent sur l'idée de la résistance. Notre armée de résistance sert à la défense et à la non-ingérence dans les conflits étrangers. Avec l'armée de milice, le citoyen est en même temps soldat et support de cette résistance. Les en-





gagements à l'étranger apportent de l'eau au moulin d'une armée professionnelle et affaiblissent l'armée de milice. Ils conduisent vers une armée à deux vitesses. La cohésion de l'armée serait mise en danger. La défense nationale militaire perdrait ensuite le soutien du peuple.

Conclusion:

Ne nous ingérons pas dans les conflits et guerres à l'étranger. Pas de soldats suisses à l'étranger – Pas de soldats étrangers en Suisse 2 x Non à la Loi sur l'armée

3. Empêcher une réforme prometteuse de l'armée suisse

Les engagements militaires à l'étranger et la coopération avec l'OTAN en matière d'instruction ont pour but anticonstitutionnel de faire de l'armée de milice suisse une armée d'intervention pouvant être assujettie. Les soldats suisses sont censés construire une armée format de poche hautement technicisée et compatible avec l'OTAN. Composée principalement de professionnels et commandée par des professionnels, transportable par avion et intégrable aux structures de l'OTAN, cette armée est censée devenir à l'étranger le vassal des commandements étrangers.

Certes, l'armée de milice suisse doit être modernisée et axée sur de nouvelles formes de violence et de guerre. Mais elle doit se concentrer strictement sur notre propre pays.

Ceux qui souhaitent justifier l'armée par des engagements militaires à l'étranger apportent de l'eau au moulin de ceux qui cherchent à abolir notre armée. Les deux projets de loi forment la base de l'armée XXI. La nouvelle armée est conçue de manière à ce que nous devenions automatiquement dépendants de l'OTAN. L'armée sera réduite de manière drastique. Des associations traditionnelles et qui ont grandi pendant des décennies doivent céder la place à une embrigadement compatible avec l'OTAN. Les troupes de montagne seront pratiquement supprimées. Il n'y aura plus de corps d'armée de montagne pour protéger les cols importants sur le plan stratégique.

C'est pourquoi le fait de voter 2x Non le 10 juin contraindra le Département de la défense et le Conseil fédéral à remettre sur le métier la planification de l'armée.

Conclusion:

Ne nous ingérons pas dans les conflits et guerres à l'étranger. Pas de soldats suisses à l'étranger – Pas de soldats étrangers en Suisse 2x Non à la Loi sur l'armée.

4. Même des engagements «de promotion de la paix» conduisent directement à des combats

Un rapport d'experts de l'ONU a examiné les engagements pour la paix des 10 années passées. Le résultat est consternant: la grande majorité des engagements ont échoué. Les experts de l'ONU et de l'OTAN exigent également que les engagements pour la paix obéissent à l'avenir à une «doctrine robuste»: les troupes de l'ONU doivent être constamment en mesure de «se battre et de vaincre l'adversaire». De telles revendications mettent définitivement un terme à la supposition naïve qu'on puisse distinguer sur un territoire en conflit et en guerre entre engagements «pour le maintien de la paix» et engagements «pour obtenir la paix par la force». Les troupes suisses seraient par conséquent elles aussi chargées de «pouvoir vaincre l'adversaire». La Suisse ne pourrait pas s'opposer à la demande d'être une puissance d'intervention de l'ONU dotée d'un mandat de combat.

C'est pourquoi la question de principe suivante se pose: faut-il engager des soldats suisses dans des zones étrangères en conflit ou en guerre? Il ne s'agit pas de savoir si les soldats suisses doivent être armés un peu pour pouvoir assurer leur autodéfense dans les zones étrangères en conflit ou en querre.

Conclusion:

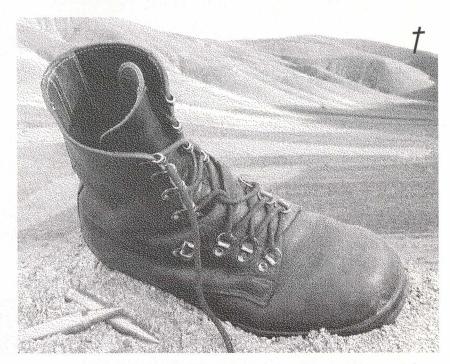
Ne nous ingérons pas dans les conflits et guerres à l'étranger. Pas de soldats suisses à l'étranger – Pas de soldats étrangers en Suisse 2x Non à la Loi sur l'armée.

La spirale d'escalades conduit à des aventures guerrières

Les exemples, tels que la Bosnie, la Somalie ou la Sierra Leone, montrent que les engagements, «de maintien de la paix» peuvent dégénérer rapidement. Pour les soldats suisses aussi, il s'avèrerait inévitable d'avoir recours aux armes. Qui pourrait dire après ces tirs si la Suisse neutre a agi en état de légitime défense ou s'il y a eu agression de la part d'une «force d'intervention étrangère»? La Suisse deviendrait un pays en guerre et perdrait sa réputation de crédibilité et sa tradition humanitaire de petit Etat neutre. Ironie du sort, l'Etat dépositaire du Comité international de la Croix Rouge (CICR) deviendrait de la sorte définitivement une marionnette de la politique des grandes puissances interventionnistes.

Conclusion:

Ne nous ingérons pas dans les conflits et guerres à l'étranger. Pas de soldats suisses à l'étranger – Pas de soldats étrangers en Suisse 2x Non à la Loi sur l'armée.



6. La guerre et sa terreur

«Si tu cherches la guerre, elle te trouvera!» Chaque guerre s'accompagne de cruautés, de terreur, de morts et de destruction. De la munition à l'uranium appauvri, des mines, des bombes à fragmentation et des gaz toxiques y sont engagés. De nouveaux systèmes d'armement y sont testés. Nous n'avons pas notre mot à dire sur ce chapitre. La population civile et l'environnement en souffrent. Nos fils et filles reviennent de guerre irradiés, avec une leucémie, des intoxications et des dommages physiques et psychiques, quand ce n'est pas carrément dans un cercueil. Et tout cela pourquoi?

Partout où des troupes sont engagées, la prostitution sévit. Elle cherche, tout comme la mafia de la drogue, à tirer profit de la situation. Toute mère, toute épouse et toute petite amie doit savoir que les soldats engagés à l'étranger sont exposés à ces risques. C'est pourquoi on ne va pas spontanément participer à des guerres sous des prétextes quelconque. Des engagements armés à l'étranger ne sont pas des vacances synonyme d'aventure.

Conclusion:

Ne nous ingérons pas dans les conflits et guerres à l'étranger. Pas de soldats suisses à l'étranger – Pas de soldats étrangers en Suisse 2x Non à la Loi sur l'armée.



7. Sacrifier la neutralité suisse – moins de sécurité!

Notre neutralité a largement fait ses preuves comme instrument de sécurité et de paix. Dans le nouveau millénaire aussi cet instrument reste très moderne. Il oblige nos autorités à systématiquement renoncer à se mêler des affaires d'autrui et à faire preuve de modestie en matière de politique extérieure. Elle évite de la sorte à notre population et à notre pays d'être entraînés involontairement dans des conflits internationaux et de pouvoir être victimes d'un chantage.

Avec l'engagement de soldats suisse à l'étranger et avec la présence de troupes de combat étrangères en Suisse, notre neutralité serait sapée et finalement abandonnée. Les besoins de sécurité de notre population et de notre pays seraient arbitrairement mis en jeu. La tradition de paix vieille de 200 ans serait jetée par-dessus bord et sacrifiée sur l'autel des partisans de la pensée unique et d'une mentalité de prestige très mode. Selon la nouvelle stratégie «La sécurité par la coopération», la Suisse doit pouvoir mener avec l'OTAN des combats de défense à une distance de 100 à 300 kilomètres en dehors de ses frontières nationales. La neutralité serait abandonnée de la sorte. Et nos troupes devraient risquer leur vie sous le commandement de généraux étrangers. Dans notre propre pays, l'armée serait affaiblie. Nous serions exposés sans défense aux risques potentiels sur notre propre sol. Notre sécurité serait mise en jeu de manière irresponsable.

Conclusion:

Ne nous ingérons pas dans les conflits et guerres à l'étranger. Pas de soldats suisses à l'étranger – Pas de soldats étrangers en Suisse 2x Non à la Loi sur l'armée.

8. Un projet qui ouvre la porte à une politique extérieure erronée

La révision de la Loi sur l'armée ouvre la porte à la politique extérieure et de sécurité erronée de la Berne fédérale:

- Dans un premier temps, il est prévu de préparer le terrain à une adhésion de la Suisse à l'OTAN en engageant des soldats suisses à l'étranger et en acceptant la présence de soldats étrangers en Suisse.
- Dès que les engagements militaires à l'étranger auront été légitimés, on pressera les citoyens à adhérer rapidement à l'ONU. On leur dira que de tels engagements militaires sont en règle générale effectués sous mandat de l'ONU et que la Suisse doit pouvoir «codécider».
- En définitive, la Suisse devra être intégrée à l'UE via l'ONU politique.

Ces objectifs erronés en matière de politique des affaires étrangères vont entraver l'indépendance, la souveraineté, la démocratie directe et la neutralité de la Suisse jusqu'à ce que ces concepts soient devenus méconnaissables.

Conclusion:

Ne nous ingérons pas dans les conflits et guerres à l'étranger. Pas de soldats suisses à l'étranger – Pas de soldats étrangers en Suisse 2x Non à la Loi sur l'armée.

9. Sacrifier la souveraineté et l'indépendance

En flagrante contradiction avec la Constitution fédérale, la nouvelle politique de sécurité accorde priorité aux engagements militaires à l'étranger. La coopération recherchée avec l'étranger en matière de politique de sécurité

et le partenariat de l'OTAN pour la paix (PPP) restreignent la marge de manœuvre de la Suisse. L'établissement de réseaux s'intensifie. La politique de neutralité dépendra de plus en plus des grandes puissances. L'équipement et l'armement ainsi que la doctrine d'instruction et d'engagement de l'armée suisse sont aujourd'hui déjà axés exclusivement sur l'interopérabilité avec l'OTAN (capacité des forces armées de coopérer avec les forces armées étrangères). Les soldats suisses sont censés apprendre le langage militaire anglais.

La révision de la Loi sur l'armée élargirait les compétences du Conseil fédéral en matière de politique extérieure et cela au dépens des droits populaires. L'activisme international, «l'exhibitionnisme» et la bureaucratie de l'administration seraient intensifiés au dépens des contribuables. De telles évolutions peu souhaitables entravent la souveraineté et l'indépendance de notre pays.

Conclusion:

Ne nous ingérons pas dans les conflits et guerres à l'étranger. Pas de soldats suisses à l'étranger – Pas de soldats étrangers en Suisse 2x Non à la Loi sur l'armée.

10. Mépris de la Constitution fédérale et des droits populaires

Dans différentes votations populaires, les citoyens suisses ont opté par des verdicts clairs et nets pour l'indépendance et la neutralité (ONU 1986, EEE 1992, casques bleus 1994, adhésion à l'UE mars 2001). La Berne fédérale souhaitait au départ procéder à la révision de la Loi sur l'armée sans consulter les citoyens. On ignore tout simplement les verdicts du Souverain, comme s'ils n'avaient jamais existé.

Le projet ignore de manière éhontée les dispositions sur la neutralité et l'armée de notre Constitution fédérale :

Constitution fédérale Art. 173, Autres tâches et compétences: L'Assemblée fédérale a en outre les tâches et les compétences suivana. elle prend les mesures nécessaipour préserver la sécurité extérieure, l'indépendance et la neutralité de la Suisse. Art. 185, Sécurité extérieure et sécurité intérieure Le Conseil fédéral prend des mesures pour préserver la sécurité extérieure, l'indépendance et la neutralité de la Suisse. Art. 58, Armée La Suisse a une armée. Celle-ci est organisée essentiellement selon le principe de l'armée de milice, L'armée contribue à prévenir la guerre et à maintenir la paix; elle assure la défense du pays et de sa population. Elle apporte son soutien aux autorités civiles lorsqu'elles doivent faire face à une grave menace pesant sur la sécurité intérieure ou à d'autres situations d'exception. La loi peut prévoir d'autres tâches."

Notre département de la défense revendique aujourd'hui des avions de transport à grande espace, des équipements spéciaux pour les engagements à l'étranger, des conteneurs, etc. et tout cela aux dépens des soldats miliciens et du mandat d'une «défense nationale».

Selon le DDPS, l'engagement de Swisscoy coûte quelques 60 millions de francs pour une période de 15 mois (jusqu'à fin 2000). Un soldat Swisscoy coûte selon les calculs de la Direction du développement et de la coopération (DDC) au sein du DFI 42'000 francs, alors qu'un membre du Corps suisse d'aide en cas de catastrophe ne coûte que 12'000 francs.

Pour des dépenses qui n'ont strictement rien à voir avec les mandats de l'armée suisse fixés dans la Constitution, on dépense aujourd'hui déjà largement plus de 100 millions de francs par an, et cela au dépens de notre armée de défense.

Ce qui peut paraître prestigieux à certains membres de notre gouvernement et à des politiciens aimant bien voyager, est contre-productif et contraire au mandat humanitaire de la Suisse. Il est nettement plus efficace de renforcer l'aide humanitaire à l'étranger apportée par les organisations civiles et notamment par le Corps suisse d'aide en cas de catastrophe.

Conclusion:

Ne nous ingérons pas dans les conflits et guerres à l'étranger. Pas de soldats suisses à l'étranger – Pas de soldats étrangers en Suisse 2x Non à la Loi sur l'armée.

Conclusion:

Ne nous ingérons pas dans les conflits et guerres à l'étranger. Pas de soldats suisses à l'étranger – Pas de soldats étrangers en Suisse 2x Non à la Loi sur l'armée.

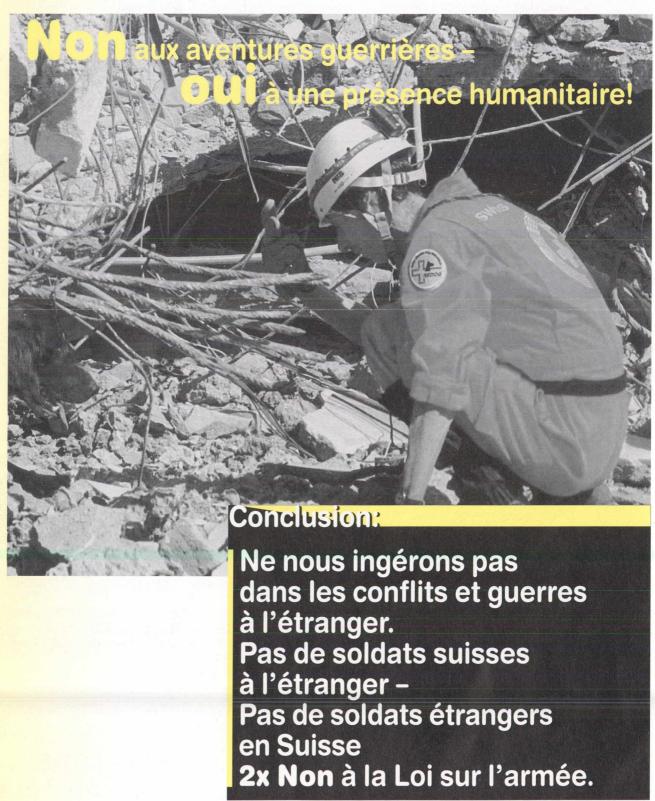
11. Un gaspillage d'argent irresponsable

Les engagements militaires à l'étranger constituent un gaspillage irresponsable de l'argent des contribuables. Le rapport entre les dépenses et les résultats est disproportionné.



12. La voie de la Suisse

La neutralité perpétuelle et armée de notre pays attribue à la Suisse une tâche particulière en matière de politique extérieure: l'aide humanitaire civile, la diplomatie de paix et un engagement constant de la Croix-Rouge. Il faut en Europe et dans le monde au moins un pays neutre crédible qui se tienne rigoureusement à l'écart des conflits et rapports de force de l'étranger et qui apporte une aide humanitaire impartiale là où il y a de la détresse. Notre concept de politique extérieure et de sécurité doit reposer sur la neutralité suisse et avoir pour devise:



Le petit Etat qu'est la Suisse le sait parfaitement:
Si tu cherches la guerre, elle te trouvera.
C'est une vieille sagesse populaire et c'est pourquoi la Suisse est neutre.

Le 10 juin 2001,
il y va de la sécurité,
de l'indépendance
et de la liberté
de notre pays. C'est
pourquoi il faut voter

2x NON
à la Loi sur l'armée.
Nous comptons
sur vous.
Chaque vote

Mourir pour des puissances étrangères?

Si nos soldats sont préparés à la guerre, c'est uniquement pour défendre notre liberté. S'il le faut au prix de leur vie. Mais nous refusons de sacrifier nos hommes pour des conflits à l'étranger; en effet, certains en reviendraient mutilés, malades ou morts. On ne joue pas avec les guerres... quelles qu'elles soient!

Conclusion: Pas de soldats suisses à l'étranger! Pas de soldats étrangers en Suisse!

Comité hors-partis «Suisse – oasis de paix»



Sacrifier des soldats suisses à des conflits et guerres à l'étranger? Le 10 juin 2001: 2x Non à la Loi sur l'armée. Nous avons beaucoup à perdre.

OUI!

Je me battrai pour le maintien de la neutralité perpétuelle et armée de mon pays et je m'annonce comme collecteur engagé de signatures!

Contactez-moi!

Nom/prénom	
Adresse	
NPA/lieu	
Téléphone privé	
Téléphone prof.	
Fax	
E-mail	
Date/signature	

Vous aussi, faites de la liberté	Membre (couple)
de la Suisse votre cheval de	Donateur
bataille:	Sympathisant
Devenez membre de l'Action	Cotisations annuelles:
pour une Suisse indépendante	membre: fr. 35 (couple: fr. 50) donateur: fr. 100
et neutre (ASIN)	sympathisant: à bien plaire

Nom/Prénom	
Adresse	
NPA/Lieu	
Date/Signature	
Recruté par	Bulletin 75

Envoyer à:

ASIN
Case postale 218
3000 Berne 16
Tél. 031 356 27 27
Fax 031 356 27 28
Internet: http://www.asin.ch
E-Mail: asin@asin.ch